



Licenciement économique

Par Delphine45

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise et mise en activité partielle depuis fin mars par mon employeur suite à la perte de gros clients.

Un plan de licenciement économique a une lieu pour une catégorie du personnel mais pas pour moi.

J'ai demandé à mon employeur de la visibilité sur la suite et il est incapable de me dire combien de temps cela va durer.

Je perd donc de l'argent suite à cette mise en activité partielle.

Je voulais savoir si je pouvais demander à être licencié économique ?

Merci pour votre réponse

Delphine

Par ESP

Bonsoir

C'est à l'employeur de déterminer l'ordre des licenciements, dans le respect des critères imposés par la réglementation.

Vous pouvez toujours lui demander pourquoi vous n'en faites pas partie.

Par Delphine45

Merci pour votre réponse.

Je sais pourquoi il souhaite garder mon expertise dès que nous aurons de nouveau client....mais c'est pour le moment des supposition...

Donc je dois subir et rien faire....